



Quand la mission d'insertion des SPIP est enterrée par notre propre administration :

La fin des permissions de sortir collectives !

Sur le ressort de la DISP Grand Ouest et notamment en Ile et Vilaine, les conditions de mise en œuvre des permissions de sortir collectives ont été aggravées à tel point qu'elles sont devenues quasi impossibles à mettre en œuvre (exemple : 4 accompagnateurs pour 5 bénéficiaires).

Une nouvelle étape a été passée le vendredi 20/03/2026 puisque les permissions de sortir collectives organisées depuis 2021 avec le « Jardin des Milles Pas » ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre !

Mais de quoi prive-t-on les détenus quand on prend de telles décisions ?

Depuis 2021, dans le cadre d'un dispositif de formation financé par la Région, 48 personnes détenues ont pu bénéficier de ces permissions de sortir qui avaient pour but de leur faire découvrir les métiers de l'agriculture et du paysage.

Les atouts d'une formation telle que celle-ci sont incontestables et méritent d'être rappelés aujourd'hui.

Il y a donc eu 6 sessions de formation entre 2021 et 2025.

Sur 48 participations, il y a eu une évasion.

Mais on note également que **75 % des participants ont eu accès à une activité professionnelle entre 3 mois et 2 ans à l'issue de cette formation** (4,17% ont eu accès à une formation qualifiante, 64,58% ont obtenu un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, que 6,25% se sont établis en tant qu'auto-entrepreneur).

La réinsertion des personnes détenues est l'une des missions du SPIP et la formation aux Jardins des Milles Pas, orientée vers un secteur d'activité en tension et en recherche permanente de personnel, était l'un des maigres outils dont nous disposions pour y parvenir.

L'insertion professionnelle est un atout essentiel pour que les personnes détenues retrouvent une place adaptée dans la société.

Limitier l'accès à l'emploi des personnes détenues ne peut à terme que favoriser le risque de récidive !

Et c'est de cela dont seront responsables nos décideurs !

Derrière leur discours toujours plus sécuritaire, ils organisent seuls ce qu'ils dénoncent.

Oui, la surpopulation carcérale, l'inactivité et l'absence de perspectives créent le terreau de la récidive !

Alors, Messieurs les Décideurs, êtes vous prêt à rendre compte des conséquences de vos décisions auprès du grand public, lorsque vous serez désigné comme responsable des prochaines récidives ?

A rennes, le 25/03/2026

La CGT IP 35/53